



Par e-mail: pg@bakom.admin.ch

Berne, 27. Juni 2025

Consultation : Révision partielle de l'ordonnance sur la poste (OPO)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

La présente consultation porte sur des modifications apportées à l'ordonnance sur la poste qui prévoient d'une part, que le service universel comprenne désormais aussi un canal de distribution numérique et un accès aux paiements électroniques et que, d'une autre part, il soit accordé à la Poste suisse davantage de flexibilité dans la distribution.

Le Centre accueille positivement la dynamique de digitalisation qu'emprunte la Poste mais insiste sur le caractère universel de son mandat

Le Centre accueille avec réserve la baisse programmée de la qualité du service de distribution postale. Celle-ci impactera non seulement les régions périphériques mais également l'ensemble des citoyens et citoyennes avec l'abaissement de l'exigence en matière de respect des délais d'acheminement des lettres et colis. Le Centre constate avec inquiétude que la Poste, en revenant au concept de *zone habitée*, écarte près de 60'000 foyers du réseau postal. Ayant à cœur la cohésion de notre pays, Le Centre ne peut que déplorer que ce seront principalement les régions périphériques qui seront une fois de plus les plus impactées. La question de la compatibilité de cette décision avec la mission de service universel de la Poste se pose donc sérieusement. Le Centre appelle par conséquent à explorer les possibilités offertes par une voie qui privilégierait un juste milieu entre les mesures d'économie et de flexibilité nécessaires d'un côté et service universel et cohésion territoriale de l'autre.

Concernant l'extension du service universel à un canal de distribution numérique, Le Centre constate avec satisfaction que la Poste est déterminée à relever les défis posés par l'évolution de notre société, en particulier sur le plan digital. Il est important que la Suisse bénéficie d'un service postal universel agile et adapté aux besoins actuels. Le Centre rappelle cependant qu'aucune modernisation ne doit se faire en perdant de vue le caractère *universel* de la mission attribuée à la Poste. Ainsi, Le Centre est particulièrement attentif au fait qu'aucune catégorie de la population – en particulier les personnes âgées ou personnes en situation de handicap – ni aucune région ne soient être laissés pour compte.

Si, sur le principe, Le Centre accueille positivement la dynamique de digitalisation, il attend des garanties claires et systématique sur l'existence d'un besoin avéré. C'est pourquoi, il juge important que le Parlement et les autorités politiques compétentes reçoivent un état des lieux complet après une période suffisante afin d'évaluer la demande effective d'un service donné. Concernant le projet de courrier électronique sécurisé en particulier, Le Centre estime qu'il serait inopportun que des ressources soit investies pour des solutions offrant déjà pleine satisfaction au niveau du secteur privé et que les citoyennes et citoyens soient contraints de gérer une multitude de comptes auprès de divers prestataires pour un service similaire. Une telle fragmentation



créerait une véritable jungle numérique. Il serait d'ailleurs possiblement bienvenu de veiller à la compatibilité entre les systèmes offerts par différents prestataires.

Le Centre attend de la Poste une responsabilité exemplaire en matière de gestion et de stockage des données. C'est pourquoi, il se réjouit de lire que le projet prévoit le stockage des données dans des infrastructures sûres situées en Suisse. Il en va de la souveraineté numérique. Ainsi, Le Centre attend que ces standards élevés restent la norme à l'avenir. Le Centre salue également la décision d'instaurer un mécanisme de consentement de type *opt-in*, dans lequel l'utilisateur doit donner expressément son accord. Il est essentiel que ce consentement puisse être révoqué à tout moment, de manière simple et accessible. L'existence d'un canal hybride pour les personnes n'ayant pas donné leur consentement explicite est un complément bienvenu. Par ailleurs, l'identification représente un autre défi de taille. Le Centre souhaite que le système soit le plus intuitif possible, tout en assurant une confidentialité rigoureuse et une récolte de données aussi limitée que possible. Un autre aspect important est la transparence concernant tout élément susceptible de compromettre la sécurité des données.

Outre le fait de répondre à la digitalisation grandissante des autorités publiques et de la société en général, le système de distribution hybride présente, par rapport aux lettres physiques des avantages pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Les contenus numériques peuvent en effet être convertis en signaux acoustiques ou tactiles avec relativement peu de moyens. Le Centre se réjouit que la Poste poursuive la gratuité des envois électroniques à destination des personnes malvoyantes ou aveugles.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse